

La Direction départementale des Finances publiques des Hautes-Pyrénées communique :

**Campagne déclarative d'impôt sur le revenu**  
**Comment contacter les services des Finances publiques**

En raison des impératifs de sécurité sanitaire qui sont maintenus en dépit du déconfinement, nos services se sont organisés pour répondre à vos questions sans que vous ayez besoin de vous déplacer.

Vous pouvez ainsi effectuer **l'essentiel de vos démarches et poser toutes vos questions** dans votre espace Particuliers sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Pour contacter nos services, vous devez utiliser :

- la **messagerie accessible à partir de** votre espace Particuliers sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- ou le **téléphone** en appelant :
  - soit le 0809 401 401 aux plages de réception élargies : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (appel non surtaxé)
  - soit votre service des impôts des particuliers qui pourra vous proposer des rendez-vous organisés
    - essentiellement par téléphone,
    - voire exceptionnellement à nos guichets quand la situation l'exige.

Enfin, il est rappelé que la date-limite de souscription des déclarations est le jeudi 11 juin avant minuit pour les déclarations en ligne et le vendredi 12 juin avant minuit pour les déclarations papier.